

13.2 Prélèvements obligatoires

En 2011, le taux de **prélèvements obligatoires** s'établit à 43,9 % du **produit intérieur brut (PIB)**, en hausse de 1,4 point par rapport à 2010. Cette remontée est due pour l'essentiel à la mise en œuvre de nouvelles mesures fiscales et sociales ou à l'arrêt d'anciennes mesures (+ 1,1 point). La non-reconduction des allègements fiscaux accordés dans le cadre du plan de relance et le passage en régime permanent de la réforme de la taxe professionnelle entraînent au total environ 6 milliards de recettes supplémentaires. Par ailleurs, les mesures votées dans la loi de finances initiale pour 2011 contribuent à accroître des recettes : il s'agit principalement de la **taxe sur la valeur ajoutée (TVA)** sur les abonnements **triple play** (+ 1,1 milliard de recettes), de l'annualisation des allègements généraux de cotisations sociales (+ 1,8 milliard), de la taxation au fil de l'eau des contrats d'assurance-vie (+ 1,6 milliard) et de la taxation de la réserve de capitalisation des sociétés d'assurance (+ 1,7 milliard). Enfin, les mesures annoncées au mois d'août 2011 et inscrites en loi de finances rectificative participent à la hausse des recettes, notamment celle de l'impôt sur les sociétés.

L'évolution spontanée des prélèvements obligatoires, *i.e.* à réglementation inchangée, explique le reste de la hausse (+ 0,3 point). Elle provient principalement du dynamisme de l'**impôt** sur le revenu et de celui des droits de mutation à titre onéreux, en lien avec la

hausse du marché immobilier français. En l'absence de nouvelles mesures fiscales et sociales, les prélèvements obligatoires auraient crû de 3,6 %, soit un rythme légèrement supérieur à l'évolution du PIB en valeur.

En 2011, le taux de prélèvements de l'État diminue de 0,8 point et s'établit à 13 points de PIB. Cette diminution provient essentiellement de l'affectation aux collectivités locales des nouvelles **taxes** créées dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle et aux mesures de transferts aux administrations de sécurité sociale ainsi qu'aux **administrations publiques locales**.

Le taux de prélèvements des **administrations publiques** locales augmente de 1,4 point, pour s'établir à 5,9 points de PIB. Cette augmentation provient en grande partie des mesures fiscales, notamment de l'affectation à partir de 2011 des nouvelles taxes de remplacement de la taxe professionnelle. En ce qui concerne les administrations de Sécurité sociale, le taux augmente de 0,7 point, pour atteindre 23,9 % de PIB. Cette progression s'explique principalement par l'impact positif des mesures nouvelles (contribution de 0,4 point). Elles bénéficient, par ailleurs, de transferts supplémentaires de recettes fiscales de l'État : 1,3 milliard d'euros de TVA et 1,8 milliard d'euros de droits tabacs provisoirement affectés à l'État en 2010. ■

Définitions

Impôt : prélèvement obligatoire effectué par voie d'autorité par une administration (État, collectivités territoriales, etc.) sur les ressources des personnes vivant sur son territoire ou y possédant des intérêts pour être affecté aux services d'utilité générale.

Prélèvements obligatoires : impôts et cotisations sociales effectives reçues par les administrations publiques et les institutions européennes. Cotisations sociales et impôts sont comptabilisés pour leurs montants dus, mais les prélèvements obligatoires sont nets des montants dus non recouvrables. Le taux de prélèvements obligatoires est le rapport des prélèvements au PIB.

Administrations publiques, administrations publiques locales, contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS), contribution sociale généralisée (CSG), impôts en capital, impôts sur la production et les importations, impôts sur les produits, impôts sur les revenus, produit intérieur brut (PIB), taxe, taxe sur la valeur ajoutée (TVA), triple play : voir rubrique « définitions » en annexes.

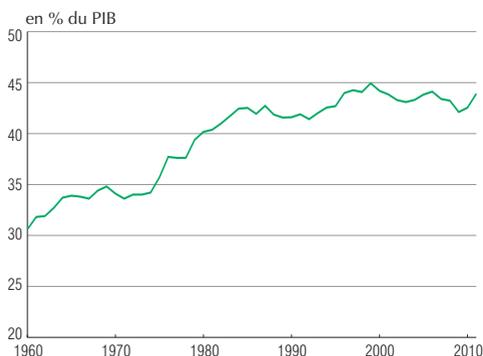
Pour en savoir plus

- « Projet de loi de finances pour 2013 – rapport sur les prélèvements obligatoires et leur évolution », ministère de l'Économie et des Finances.
- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2012.
- « Les comptes des administrations publiques en 2011 », *Insee Première* n° 1400, mai 2012.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Prélèvements obligatoires 13.2

Taux de prélèvements obligatoires



Source : Insee, comptes nationaux - base 2005.

Différents postes de recettes des administrations publiques

en milliards d'euros

	2010 (r)	2011
Prod. des branches marchandes et ventes résiduelles	57,3	59,1
Production pour emploi final propre	1,6	1,5
Paiements partiels des ménages	8,6	9,3
Autres subventions sur la production	3,5	3,0
Recettes de production	71,0	72,9
Intérêts	3,1	3,3
Revenus de la propriété (hors intérêts)	11,9	12,6
Revenus de la propriété	15,0	15,9
Impôts sur la production et les importations	288,4	305,1
Impôts courants sur le revenu et le patrimoine	204,7	225,2
Impôts en capital	7,7	10,3
Cotisations sociales	361,0	375,9
<i>dont cotisations sociales imputées</i>	<i>37,6</i>	<i>39,2</i>
Impôts et cotisations dus non recouvrables nets	- 4,7	- 5,9
Impôts et cotisations sociales	857,1	910,6
Transferts courants	13,4	13,8
Transferts en capital	1,8	1,6
Autres transferts	15,1	15,5
Total des recettes	958,3	1 014,8

Source : Insee, comptes nationaux - base 2005.

Prélèvements obligatoires des administrations publiques et des institutions européennes

	2010 (r)		2011	
	en Mds d'euros	en % du PIB	en Mds d'euros	en % du PIB
État	266,1	13,7	259,2	13,0
Impôts ¹	258,4	13,3	251,6	12,6
Cotisations sociales	7,7	0,4	7,6	0,4
ODAC	15,0	0,8	16,4	0,8
Administrations publiques locales	88,7	4,6	118,7	5,9
Administrations de sécurité sociale	449,7	23,2	477,1	23,9
Impôts	137,2	7,1	151,3	7,6
Cotisations sociales ²	312,5	16,1	325,8	16,3
Institutions de l'Union européenne	4,4	0,2	5,0	0,2
Total	823,9	42,5	876,3	43,9

1. Après transferts de recettes fiscales et nets des impôts dus non recouvrables.

2. Nettes des cotisations dues non recouvrables.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2005.

Principaux impôts par catégorie

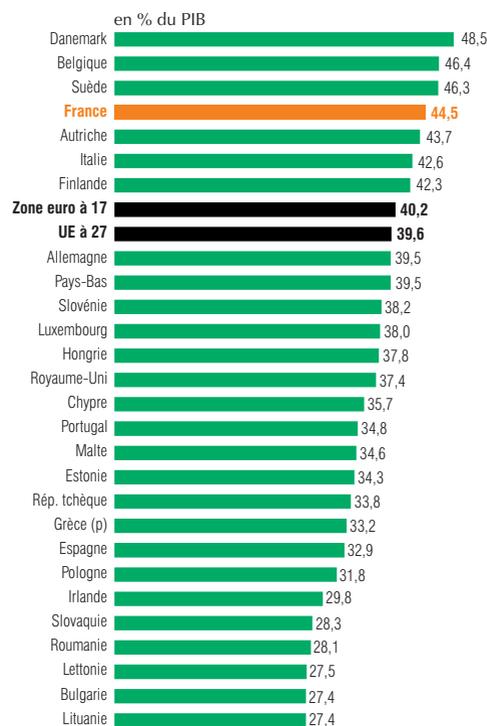
en milliards d'euros

	2010 (r)	2011
Impôts courants sur le revenu et le patrimoine	183,1	202,4
<i>dont : contribution sociale généralisée (CSG)</i>	<i>82,3</i>	<i>87,4</i>
<i>impôt sur le revenu</i>	<i>47,0</i>	<i>50,6</i>
<i>impôts sur les sociétés</i>	<i>33,1</i>	<i>41,9</i>
<i>contribution au remb. de la dette sociale</i>	<i>6,0</i>	<i>6,3</i>
Impôts de type TVA	135,6	140,5
Impôts sur les produits	73,1	79,5
<i>dont : taxe intérieure sur les produits pétroliers</i>	<i>23,6</i>	<i>23,9</i>
<i>taxes sur les tabacs</i>	<i>10,8</i>	<i>11,4</i>
Impôts divers sur la production	54,4	59,1
<i>dont : taxe sur le foncier bâti et non bâti¹</i>	<i>26,1</i>	<i>27,4</i>
<i>taxe professionnelle (TP)</i>	<i>///</i>	<i>///</i>
Impôts sur les salaires et la main d'œuvre	27,5	28,4
<i>dont taxes sur les salaires</i>	<i>11,4</i>	<i>11,7</i>
Autres impôts sur le revenu et le patrimoine	21,6	22,8
<i>dont : taxe d'habitation</i>	<i>15,3</i>	<i>16,0</i>
<i>impôt de solidarité sur la fortune</i>	<i>4,5</i>	<i>4,3</i>
Impôts en capital	7,7	10,3
<i>dont mutation à titre gratuit</i>	<i>7,7</i>	<i>8,5</i>
Impôts de type droits de douanes	2,2	2,6

1. Taxe payée par les entreprises.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2005.

Poids des prélèvements obligatoires au sein de l'Union européenne en 2010



Note : prélèvements obligatoires y c. cotisations sociales imputées.

Champ : administrations publiques ; institutions de l'Union européenne.

Source : Eurostat.